L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 SEPTEMBRE 1857.

Imprimée et publiée par
L. F. WEISSE & Co.
[illegible]
Rue de Chartres No. 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 30 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. M. Beal, shérif—A midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, un terrain au faubourg Washington, face à la rue de l'Indépendance, avec actions de la Banque des Citoyens.

Par Blache & Lauchont—A 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, 77 rue de Chartres, marchandises avariées.

—A 10 heures, à leur magasin d'encan, no 77, rue de Chartres: marchandises de saison.

Par Gardner Smith—A 10 heures et demie, rue Fulton, entre Lafayette et Girod, 8 caisses de marchandises sèches, etc.

Par D. E. Murphy—A 11 heures, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Commerce, 493 tierçons de riz.

Par C. L. C. Dupuy—A 11 heures, au No 142, rue de Bienville, entre Toulouse et St-Louis, meubles, ustensiles de cuisine, harnais à voitures.

Le général Walker et le président Buchanan.

Walker se dispose positivement à retourner au Nicaragua. C'est du moins ce qu'assurent ses amis, quoiqu'ils gardent le silence sur ses préparatifs et sur les ressources qu'il a pu réunir. Il aurait, s'il faut en croire les bruits qui circulent, réussi à enrôler trois mille hommes et il posséderait en outre une somme de deux cent mille piastres. C'est un chiffre bien faible: un demi-million serait à peine suffisant pour permettre à Walker de débarquer sur les côtes du Nicaragua. Quant à sa petite armée, si elle existe réellement, nous la trouvons très respectable. Trois mille Américains, bien armés et commandés par d'habiles et intrépides officiers, parviendraient, nous n'en doutons pas, à s'emparer du Nicaragua. Nous ne disons pas qu'ils s'y maintiendraient, car non-seulement ils auraient de nouveau sur les bras les forces alliées de l'Amérique Centrale, mais la maladie et les désertions éclairciraient leurs rangs comme elles l'ont déjà fait. Il leur faudrait des renforts; il leur faudrait de constants envois d'hommes et d'argent. Pourraient-ils y compter? Leurs amis aux Etats-Unis négocieraient-ils aisément les bons de Walker? Il est permis d'en douter.

On nous annonce bien que l'ex-dictateur a enrôlé trois mille hommes, mais ceux ci sont encore à New York, à la Nouvelle-Orléans, à Charleston, à Galveston, etc. Comment se rendront-ils dans l'Amérique Centrale? Si on les y transporte en détail ils seront probablement taillés en pièces, car les Costa-Ricans n'ont pas abandonné le Nicaragua; et pour les conduire tous à la fois à leur destination il faudrait que six grands steamers quittassent ensemble un de nos ports ou que les volontaires fussent d'abord rassemblés sur un point d'où ils pourraient être aisément transportés à San-Juan. Le point de ralliement serait, dans ce dernier cas, Boca del Torro, au Sud de Costa-Rica.

L'une et l'autre de ces alternatives seraient d'une exécution à la fois difficile et coûteuse. Un steamer chargé de troupes, ou si l'on veut d'émigrants, ne quitterait pas aisément nos ports pour l'Amérique Centrale. Le gouvernement général a donné l'ordre d'exercer partout une rigoureuse surveillance et de s'opposer à la violation des lois de neutralité. Un vapeur a même été séquestré à New York parce qu'on a cru que ses passagers étaient à la solde de Walker. Ces mesures prouvent clairement que M. Buchanan n'accepte pas la théorie de ce dernier, et que, à ses yeux, l'ancien conquérant du Nicaragua n'en est pas le chef constitutionnel. Le président avait déjà révélé sa pensée à cet égard, en accueillant à Washington les représentans du nouveau gouvernement nicaraguain.

Les officiers de l'administration sont prévenus sur tous les points, et dès qu'un steamer chargé d'émigrans réclamera à la douane ses papiers pour San Juan ou un port quelconque de l'Amérique Centrale, l'avocat de district et le marshal des Etats-Unis interviendront immédiatement comme ils viennent de le faire à New York. Un départ ne s'opérera pas aisément dans de pareilles circonstances, et en supposant qu'un steamer pût tromper la vigilance des autorités fédérales, celles-ci seraient sur leur garde et ne se laisseraient point surprendre une seconde fois.

Walker a, dit-on, écrit au président qu'il se proposait de retourner au Nicaragua pour y reprendre, avant la fin de l'année, l'exercice du pouvoir. Il ajoute dans sa lettre qu'il se considère toujours comme le président constitutionnel du pays et que la révolution qui l'a forcé à quitter l'Amérique Centrale n'a [illegible] aucun de ses droits. Plusieurs membres du cabinet de M. Buchanan partagent, assure-t-on, cette opinion, mais le président est résolu [illegible]; pour lui Walker n'est pas le chef constitutionnel du Nicaragua et ses droits [illegible] sont abolis de fait. M. Buchanan a positivement déclaré qu'il ne tolérerait pas la violation des lois de neutralité de l'Union.

Walker réussira donc difficilement ses nouveaux plans d'invasion. On voit combien il lui sera malaisé de partir des Etats-Unis avec des volontaires; au Nicaragua, en supposant qu'il pût y débarquer, les obstacles ne seront pas moindres et il aura à lutter contre un ennemi dont les premières victoires ont décuplé l'énergie. Le prestige des armes américaines s'est évanoui dans l'Amérique Centrale; les alliés savent aujourd'hui que les terribles flibustiers de l'Union ne sont pas invincibles et leur audace s'en est tellement accrue qu'une seconde guerre les verrait accourir en foule sous les drapeaux. Et l'argent ne manquerait-il pas bien vite aux chefs de la nouvelle expédition? Si le Nicaragua était un pays riche, les volontaires y trouveraient de quoi vivre, mais cette région est dépourvue de toute espèce de ressources.

Nous venons de parler de l'attitude prise par l'administration: il paraît néanmoins que M. Buchanan est bien décidé à sauvegarder la dignité nationale. Les ministres de Costa Rica et de Guatemala, ignorant les intentions du gouvernement, se sont récemment adressés au département d'Etat pour lui signaler les projets de Walker et le prier de les entraver. Malheureusement la note des deux ministres était conçue dans des termes qui blessèrent le cabinet, et M. Cass s'exprima très librement en présence des agents de Costa Rica et de Guatemala. Il leur déclara que ces deux Etats n'avaient aucun droit à l'amitié de l'Union; que quatorze citoyens des Etats-Unis avaient été massacrés à Virgin Bay sans que les alliés pussent leur reprocher un seul acte d'hostilité; que vingt autres citoyens américains, employés par la compagnie du transit, avaient été arrêtés et emprisonnés par les Costa-Ricains qui avaient en outre confisqué leurs biens; que les Costa-Ricains avaient de plus saisi et détruit des bateaux de la Compagnie du transit et qu'ils refusaient jusqu'à ce moment de rouvrir les communications par l'isthme de San Juan; que pendant la guerre entre Walker et les alliés, ceux-ci avaient égorgé à Granada des Américains qui y vivaient paisiblement et qui étaient étrangers à la lutte; qu'ils avaient également massacré des femmes et des enfants de familles américaines; qu'ils avaient, sans raison, chargé de fers plusieurs citoyens des Etats-Unis; en un mot que les alliés avaient agi comme si la guerre existait entre eux et l'Union. Avant donc de réclamer si impérieusement la protection des Etats-Unis, veuillez, leur a dit M. Cass, réparer le mal que vous nous avez fait.

Les pauvres ministres, étourdis par ce langage, croyaient leur cause perdue lorsqu'ils apprirent que l'administration avait déjà donné les ordres les plus positifs pour empêcher le départ d'une nouvelle expédition. Ils ont été fort agréablement surpris, mais ils ont compris en même temps que le président en s'opposant aux projets de Walker, n'entendait nullement faire acte de complaisance envers les alliés et qu'il remplissait seulement un devoir que lui imposaient la Constitution et les lois de la république.

NOUVEAU SUCRE.—Le steamer Laurel Hill est arrivé la nuit dernière, avec 5 boucauts et dix demi-barils de sucre de la nouvelle récolte, à l'adresse de MM. Lanve & McCall.

ACCIDENT.—Le bateau à vapeur *L. M. Kennett*, capitaine Douglass, parti de la Nouvelle-Orléans pour St-Louis, a eu son arbre brisé et a éprouvé d'autres avaries dans sa machine, à quatre milles au-dessus de Bâton-Rouge. Le *Kennett* avait à son bord trois compagnies d'artillerie. Le sergent McCor[illegible] [illegible] par l'accident s'est précipité à l'eau et s'est noyé.

INCENDIE D'UN MOULIN À COTON.—Le moulin à coton du Juge Wilson, situé à Aghton, a pris feu samedi dernier et a été détruit par les flammes ainsi que cinquante balles de coton qui s'y trouvaient.

SECOURS.—Une somme d'environ $15,000 destinée à secourir les victimes du naufrage du *Central America*, a été recueillie à New-York.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

INCENDIE A LOUISVILLE.

Louisville, 29 septembre—Un incendie a éclaté ce matin dans Third Street; les magasins de R. Musselman & Co, Forsyth, Smith & Bro., Cradley & Crawford, H. B. Clifford, et Patton & McCallum, ont été dévorés par les flammes.

La perte totale est d'environ [illegible] dont $86,000 couvertes par les assurances dans des chambres étrangères pour la plupart.

Nouvelles financières.

St Louis, 29 septembre—Bogy, Miltenberger & Co, banquiers, ont suspendu leurs paiemens. Leur actif est considérable.

Des circulaires signées d'un grand nombre de riches citoyens garantissent la solvabilité de Lucas & Co et de Renick & Peterson, et donnent à ceux qui ont déposé des fonds entre leurs mains l'assurance que leur argent est en sûreté.

Le marché monétaire est vacillant. On se présente de toutes parts aux banques des courtiers, qui sont fermes et escomptent libéralement.

Louisville, 29 septembre—Nos banques sont fermes et n'ont pas l'intention de suspendre leurs paiemens. L'argent est rare mais il s'obtient facilement aujourd'hui.

Pittsburg, 29 septembre—La panique s'est dissipée.

Philadelphie, 29 septembre—Les présidens des différentes banques ont résolu de suspendre leurs paiements en espèces de tous les billets.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 29 septembre—Le commissaire des patentes émet en ce moment des circulaires pour s'assurer du montant et du prix du coton mis en œuvre aux Etats-Unis pendant la dernière année fiscale.

Nouvelles de l'Ouest.

St Louis, 29 septembre.—La malle de Santa Fé est arrivée. Les nouvelles ne sont pas importantes.

Le colonel Johnson, commandant de l'expédition d'Utah, a quitté Leavenworth jeudi dernier.

2e Dépêche.

St-Louis, 29 septembre. — Nos banquiers ont payé aujourd'hui à tous les porteurs de billets qui s'étaient présentés en foule, et la confiance est rétablie. L'agitation est complètement calmée.

On croit que Bogy, Miltenberger & Co reprendront demain leurs paiemens.

L'actif d'Anderson & Co, et de Darby & Barksdale dépasse de beaucoup leur passif. On croit qu'ils reprendront incessamment leurs paiemens.

Chicago, 29 septembre. — E. J. Terikham & Co, banquiers, ont suspendu leurs paiemens. Les porteurs de billets ne se présentent pas en foule aux autres banques.

Foire en Pensylvanie.

Philadelphie, 29 septembre—La foire de l'Etat de Pensylvanie s'est ouverte aujourd'hui.—On attend une exhibition large et fort attrayante.

Le major Reynold.

Philadelphie, 29 septembre—A la Cour de District des Etats-Unis, le juri, dans la cause du major Reynold, accusé de concussions, au préjudice du gouvernement, pour une somme de $130,000, a décidé que le gouvernement lui était, au contraire, redevable de $430 85.

C'est le président Pierce qui avait destitué Reynold; probablement qu'il sera remis en place par M. Buchanan.

Nouvelles financières.

Albany, 29 septembre—On se porte toujours en foule aux banques d'épargnes. Fort peu hier revenant aujourd'hui.

New-Jersey.

Trenton, 29 septembre—On rapporte que les banques de Burlington, Camden, Cumberland et Salem ont failli. Les banques de l'est de New-Jersey doivent tenir jusqu'à ce que les banques de New York aient suspendu.

NEW YORK.

New-York, 29.—Le marché monétaire est moins sombre, par suite de la proposition des banques, d'étendre les prêts jusqu'à concurrence de plusieurs millions de dollars. Il n'y a plus de grandes faillites.—Les changes sont incertains.

Course de chevaux.

New-York, 29—Hier, la course de "quatre milles" a été gagnée par le cheval Nicholas, sur Engineer. Charleston n'a pas couru.—Temps du parcours, 7 m. 45 s. et 7m. 47 s.

Washington.

Washington, 29—Le colonel Emory, envoyé par les Etats-Unis pour le tracé des limites avec le Mexique, a adressé ses cartes et les papiers officiels de ses travaux au département de l'intérieur. Le commissaire mexicain et ses auxiliaires sont partis cette semaine pour Mexico.

Thomas Sargent a été nommé receveur à Fort Dodge, Iowa, et J. W. Evans, en la même qualité, à Minneapolis, Minnesota.

Nouvelles financières.

New York, 29—Les présidents de banque recommandent d'étendre les escomptes, pour la semaine prochaine.

Brighton, New Jersey, 29 — La banque de Cumberland n'a pas failli, comme le bruit en courait.

Arrivages.

New-York, 29—Le Quaker City, parti de Mobile, voie de la Havane, est arrivé.

La barque Antagonist est également arrivée, venant de Buenos-Ayres.

Marché.

New York, 29.—Coton: les ventes d'aujourd'hui ont été de 300 balles; les farines sont en baisse, savoir: celle de l'Etat, 10 c.; et celles du Sud, toutes marques, de 30 c.; le blé blanc est à $1 15 $1 20, le blé rouge à $1 10; le mais et le sucre sont lourds; les provisions sont languissantes; le lard est coté 14 3/4 et le bacon de 14 à 14 1/2; les épaules, de 11 1/2 à 12, et l'huile de lin se vend de 70 à 75 c.

PASSAGES.

Vicksburg, 29.—Descendaient le fleuve, à 11 heures du matin, le *National*, à midi le *Hiawatha*, à 7 heures du soir le *Natchez* et l'*Eclipse*.

NOUVEAU JOURNAL.—Nous avons annoncé il y a quelques jours qu'un nouveau journal paraîtrait incessamment à la Nouvelle-Orléans. Le premier numéro sera publié, selon toute probabilité, le 8 novembre. *L'Etat*—tel est le titre de la feuille—aura pour rédacteurs deux écrivains qui ont depuis long temps fait leurs preuves dans le journalisme français et dont l'incontestable talent sera pour leur entreprise une garantie de succès.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nos vœux les plus sincères leur sont acquis.

CONFÉRENCES MAÇONNIQUES.—Nous sommes priés de rappeler à tous les Francs Maçons de la Nouvelle-Orléans que les conférences maçonniques qui ont commencé mercredi dernier, et qui avaient réuni un si nombreux auditoire, continueront ce soir à sept heures très précises, dans le local de l'Etoile Polaire No 1, au coin des rues Amour et Histoire.

Plusieurs orateurs distingués doivent s'y faire entendre, entre autres l'hon. juge JAMES FULBOTZE, le grand-maître de la maçonnerie écossaise dans l'Etat de la Louisiane.

L'entrée est publique et gratuite, aussi bien pour les membres de l'Ordre que pour les profanes.

MARCHANDISES SÈCHES. — L'ouverture des magasins nouvellement approvisionnés, de Danziger, se fait aujourd'hui, encoignure Robertson et Orléans, et rue des Remparts No 125. M. Danziger a été lui même faire ses achats dans le Nord, et ses marchandises ne peuvent craindre aucune concurrence, sous le rapport du bon marché surtout, puisqu'elles sont livrées au dessous du prix de manufacture. Quant à la qualité, cette maison a sa réputation pour garantie.

ELECTIONS DU MAINE—Le vote reçu dans le Maine aux dernières élections a été beaucoup plus faible que celui de 1856. L'année dernière, 59,000 suffrages avaient été donnés par les républicains et 42,000 par les démocrates; cette année, les premiers n'ont donné que 46,000 et les seconds 35,000. La majorité des républicains était de 17,000 voix en 1856; elle n'est que de 11,000 en 1857.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

—Le *Times* confirme la nouvelle d'une entrevue qu'on dit décidée entre l'empereur des Français et l'empereur de Russie. On désigne généralement Stuttgard comme le lieu choisi pour cette entrevue, et on en fixe la date du 24 au 28 septembre.

—Le steamer à hélice, *Great Britain*, appartenant à MM. Gibbs, Bright et Cie de Liverpool, a été soumissionné à la Compagnie des Indes Orientales pour le transport de troupes.

—L'empereur Napoléon a adressé la lettre suivante à son ambassadeur à Londres:

"Je vous envoie £1.000 pour ma souscription personnelle en faveur des officiers et soldats si cruellement éprouvés dans l'Inde. J'y joints £100 provenant d'une souscription faite dans la garde impériale. Nous n'avons pas oublié les généreuses souscriptions de la reine et du peuple anglais à l'époque des inondations."

—Le *Daily News* du 9 septembre donne l'appréciation suivante: Les affaires de l'Inde tiennent en suspens tant d'intérêts que la spéculation est dans l'état de stagnation le plus complet. On remarque que nos marchés subissent un préjudice étendu, du caractère sombre assumé par les avis de Londres et de New-York.

—Dans le *Times* du même jour on lisait: Les fonds ont été de nouveau pleins; une baisse d'un [illegible] qui avait eu lieu à l'ouverture était recouvrée à la fin. A la banque [illegible], à marché ouvert la demande d'escompte était active.

DANEMARK.

Copenhague, 7 sept.

—Les chambres législatives ont été convoquées pour le 30 septembre.

—Le baron Hockschild, ambassadeur de Suède et Norwège à la cour de St. James est mort soudainement hier.

COMMERCE DES MÛRES DE HAIES—Les personnes qui voient, sur les différents marchés de New-York, dit un journal de cette dernière ville, [illegible] petits fruits sauvages connus sous le nom de "blackberries," [illegible] l'importance qu'atteint ce genre de commerce. Voici [illegible] renseignements assez curieux. [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Les Aldermen se sont réunis hier soir.

Cinq membres sont présents. M. Summers occupe le fauteuil.

Le rapport mensuel de l'agent fiscal de la ville est soumis au comité de finances.

Le Conseil accepte la démission de M. E. D. Beach, Directeur des Ecoles Publiques du Deuxième District.

Résolution autorisant le maire à prendre les mesures nécessaires pour retirer l'injonction contre le surintendant des élections et le bureau des commissaires.

M. Landry fait observer qu'il est membre du comité électif et du comité de finances; que personne ne s'est encore adressé à ces comités afin d'obtenir les assessements pour l'élection; que les comités attendaient le résultat de la demande d'injonction contre le maire et le Conseil.

M. Harrison répond qu'il a offert la résolution parce qu'il est presque certain que si les candidats sont élus, leur élection sera contestée. Les personnes intéressées désirent que l'injonction soit retirée.

La résolution est renvoyée à la prochaine séance.

Résolution des Assistants ordonnant la construction de trottoirs et le pavage de certaines rues.—Adoptée.

Résolution des Assistants autorisant le contrôleur à adjuger des marchés pour la construction de trottoirs dans les rues Liberté, Toulouse et Poydras.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne au deuxième lundi d'octobre.

ALDERMEN ASSISTANTS. — Réunion à sept heures, M. Magioni occupe le fauteuil.

M. Holland annonce que les raisons pour lesquelles le Maire avait convoqué le conseil ont cessé d'exister, le comité de finances ayant pris la question en considération.

Le contrôleur est autorisé à adjuger des marchés pour construire des trottoirs dans la rue Liberté, depuis la rue Euphrosine jusqu'à la rue Erato; dans la rue Toulouse, depuis la rue Franklin jusqu'à la rue Tremé; dans la rue Union, depuis la rue St-Charles jusqu'à Baronne; de la rue Magnolia à Broad; pour un chemin macadamisé dans la rue des Français, depuis Claiborne jusqu'au canal Marigny; pour construire des trottoirs dans toutes les rues situées entre le canal Carondelet et les rues Ursulines, Roman et Broad.

Résolution ordonnant de construire des ponts dans certaines rues—Adoptée.

Le Conseil nomme un comité de conférence relativement à la nomination d'un garde pour la maison de refuge des filles.

Résolution ordonnant deux réverbères de plus pour le marché Dryades—Soumis au comité.

SUICIDE—Helena Siliers, allemande, âgée de vingt trois ans, a été trouvée morte, hier matin, au No 77, rue St-Philippe, deuxième district. Elle avait pris du laudanum, lundi, à onze heures du soir. Le coroner a pratiqué la levée du corps. Helena est arrivée dernièrement à la Nouvelle Orléans. Elle s'est suicidée en recevant une lettre dans laquelle l'homme avec qui elle vivait lui annonçait qu'il ne reviendrait pas ici avant six mois.

COUR DU RECORDER STITH.—Alexandre Macaulay restera en prison, par ordre du recorder Stith, en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir mis le feu à l'une des maisons qui ont brûlé, lundi soir, dans la rue Orange, entre Pacanier et St-Thomas. On dit que quand le feu fut découvert, le prévenu empêchait des personnes de l'éteindre. La plainte est portée par M. Théodore Wagner. L'interrogatoire est fixé au 12 du mois prochain.

Pat. Riley, qui perdit dernièrement deux cents piastres qu'il avait confiées à R. B. Johnson, propriétaire du "Planters' Hotel," a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution comme témoin de la poursuite. On suppose que l'accusé a déjà engagé Riley à quitter l'Etat.

—Un affidavit déclare que H. M. Schroern et W. O. Summers, gardes, se disposaient à conduire aux épaves, hier matin, à sept heures, plusieurs vaches qui paissaient sur le "terrain neutre," près la rue Benton. MM. D. L. Van Ostern et J. J. Daniels demeurant dans le voisinage et à qui quelques-unes des vaches appartenaient sortirent de chez eux à moitié vêtus et vinrent les réclamer. Les officiers les assaillirent et leur mirent les menottes; ils les amenaient au poste lorsque Mme Van Ostern et Mme Daniels se présentèrent et supplièrent les agents de ne pas retenir leurs maris. On nous assure que les officiers, non contents de ce qu'ils avaient déjà fait, terrassèrent Mme Daniels dont la santé est faible.—MM. Daniels et Van Ostern ont comparu devant le recorder sous prévention d'avoir résisté aux agents; l'affaire sera appelée aujourd'hui. Un des officiers s'est servi d'un langage si inconvenant en donnant son témoignage, que le recorder lui a ordonné de se retirer et lui a dit qu'il se plaindrait de sa conduite au Maire.—Les accusés ont dû fournir chacun un cautionnement de $350 en attendant l'instruction.

Patric Moran, rue Girod, a reçu, dit un affidavit, pour quarante piastres de cuillers en argent qu'il savait avoir été volées. Ces cuillers font partie des articles enlevés, samedi soir, de la résidence de M. Gay, rue Sixième. Cautionnement de $500; interrogatoire au 14 du mois prochain.

Le tribunal a ordonné que l'esclave Ben fût rendu à son maître, M. Walter Irvine, de Natchez. On se rappelle que ce nègre fut enlevé dernièrement et que Caleb Leonard a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir trempé dans l'enlèvement.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—George Osborn, accusé d'avoir menacé de tuer une personne dont on ignore le nom; John Filey, d'avoir battu Wm Carrigan; James Pool, de s'être battu sur la Levée et avoir résisté à l'officier qui l'a arrêté—subiront bientôt un interrogatoire.

L'officier Roget, commis de nuit du cachot, a été condamné à vingt-quatre heures de prison pour avoir manqué de respect à la Cour en mettant un prisonnier en liberté, par ordre du Lieutenant Leggett; bien que le Recorder ait défendu de le faire sans son autorisation écrite.

UN STEAMER FLIBUSTIER—Nous apprenons, dit le *Courrier des Etats Unis*, que le marshal des Etats-Unis Rynders, a reçu l'ordre de procéder à la saisie d'un steamer qu'on équipe en ce moment dans le port de New-York pour une nouvelle expédition de flibustiers sous les ordres du général Walker. Le marshal s'occupe activement de cette affaire. Le steamer en question doit, dit-on, emmener une bande de soi-disant "émigrants," et toucher près de la Nouvelle-Orléans pour y prendre une compagnie recrutée dans cette ville.

DISTINCTION HONORIFIQUE—L'empereur des Français a fait demander récemment par M. Mason, ministre des Etats Unis à Paris, si le gouvernement de Washington permettrait au lieutenant Maury de recevoir la croix de la légion d'honneur. La réponse a été que d'après les lois américaines, aucun officier au service ne pouvait accepter de présents ou marques de distinction d'un gouvernement étranger.

MORT DU DR VOGEL.—Une lettre particulière de Londres du 29 nous donne, dit le *Pays*, quelques détails inédits sur les circonstances qui ont suivi la mort de l'infortuné docteur Vogel.

On sait que ce courageux savant, dans son curieux voyage d'exploration, était parvenu jusqu'à Wara, capitale du Wadaï, contrée importante de l'Afrique centrale. Le chef souverain du pays, qui prend le nom de sultan, le traita dans les premiers moments avec assez de bienveillance, parce que le bruit s'était répandu dans la contrée qu'il possédait des trésors cachés; mais bientôt il lui fit demander où étaient ses richesses, déclarant que, s'il ne répondait pas d'une manière satisfaisante, il le ferait mettre à mort dans trois jours.

Le malheureux Vogel comprit qu'il était perdu: il répondit qu'il ne possédait aucune richesse; qu'il avait pour tout bien des collections d'histoire naturelle et des instrumens nécessaires à ses travaux; que ces objets n'avaient aucun prix pour un autre que pour lui, et qu'il les mettait cependant à la disposition du sultan, ainsi que sa montre et quelques bijoux qu'il portait sur lui.

Le prince ne se contenta pas de cette réponse, et, le troisième jour à neuf heures du matin, il lui fit trancher la tête sur la grande place de Wara, en présence d'une foule immense. Ce misérable s'empara ensuite de tout ce que possédait le docteur, et il ajouta à son indigne conduite le trait suivant, qui montre l'étendue de sa bassesse et de sa cupidité. Ayant appris que le diamant d'un anneau en or que l'infortuné portait à son petit doigt avait été volé, et que cet objet n'avait pu être dérobé que par un des gardes chargés de le surveiller pendant les derniers instans de sa vie, il les fit empaler au nombre de sept, et ce fut seulement au milieu des tortures de cet horrible supplice que le coupable se déclara.

Ces affreux détails ont été apportés à Mourzouk par un domestique tripolitain qui était au service du docteur. Le vice-consul d'Angleterre et les autres résidens européens, ont, avec l'autorisation du Sultan de cet Etat, élevé dans cette ville un petit monument de forme pyramidale en l'honneur de ce nouveau martyr de la science dont la fin terrible inspire en Europe un intérêt universel.

On sait que le docteur Vogel se proposait de reconnaître la route de terre pour aller dans l'Afrique centrale à travers le désert par la voie de Tunis ou de Tripoli. Ses honorables travaux, quoique interrompus trop tôt, ne seront pas perdus pour la géographie.

L'EAU ET LE VIN.—Par une pluie torrentielle, comme celle d'aujourd'hui, l'eau avait inondé une partie du faubourg Montmartre, dit un de nos derniers journaux de Paris. Ce n'était plus une rue, mais un fleuve, qui, de ci, de là, se partageait en mille ruisseaux; un d'eux s'allait perdre dans le soupirail de la cave d'un marchand de vin, et il fallait voir le maître et les garçons effarés devant cette eau qui, en s'engouffrant, allait donner un nouveau baptême à leurs tonnes. Un homme riait cependant à se tordre, en voyant leur triste mine et la cascade.

—Sans cœur! lui dit le patron.

—Et pourquoi donc? J'aime les proverbes, et j'ai du plaisir à en voir un qui se justifie.

—Lequel?

—Celui-ci: *L'eau va toujours à la rivière.*

Décédé, hier, à 4 heures de l'après-midi, LOUIS FRANK REINECKE, âgé de 45 ans. Les amis et connaissances des familles Reinecke et Meilleur ainsi que les membres de la Loge de la Concorde, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures, précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Johnson et Orléans.

Décédé hier, 29 courant, à 10 heures du soir, WILLIAM JOACHIM, âgé d'un an et [illegible] jours, fils d'Anthony et de M. C. Barrera. Les funérailles auront lieu cette après midi à 4 heures. Le convoi partira de la résidence de la famille, encoignure [illegible] et Remparts. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

[illegible]

FEUILLETON.

LE PRIX DU SANG.
(Scènes de la vie arabe.)

Abd-el-Kader fit un signe de tête qui manifesta, clairement, une opinion favorable à Ben-Chérif.

—Quelle objection feras-tu? demanda l'émir à Mebrouk.

—Aucune, répondit Mebrouk avec un sourire méprisant.

—Moi, je parlerai! s'écria la veuve de Salem.

—Tu ne diras rien! interrompit brusquement Mebrouk, rien, rien, rien! Je suis chef de famille, je t'ordonne de te taire, et tu obéiras.

—Notre raison est éclairée, reprit Abd-el-Kader, qui consulta pour la forme son conseil, en adressant un regard à chacun de ses membres. Par la vérité de Dieu! nous avons pesé le pour et le contre en faveur des plaignants, et notre arrêt, le voici:

Khalaf-Ben-Chérif a eu tort d'enlever sa maîtresse Leila-Meryem; il aurait dû réclamer notre intervention, et nous aurions sagement conseillé le Kaïd de Zemmora.

Mais Leila-Meryem, en sa qualité d'orpheline, s'appartenait, et son union avec Ben-Chérif, consacrée par l'autorité de notre kadi, ne pouvant plus être rompue que par le divorce selon la loi, nous la consacrons de nouveau par notre jugement. Cependant, Khalaf-ben-Chérif paiera à Ben-Taïeb une amende de cent douros.

Le kaïd de Zemmora donnera deux cents douros à Mebrouk, pour prix du sang de Salem-ould Kouider, et Khalaf-ben Chérif ajoutera mille boudjous aux quatre mille qu'il a déjà payés pour l'achat de la jument Messaouda, car nous estimons que Salem a fait un mauvais marché dans l'intérêt de ses héritiers; ces mille boudjous seront comptés à titre de compensation à Amina, veuve de Salem-ould-Kouider. Dieu est grand! il ordonne que ses fidèles serviteurs oublient tout ressentiment devant la chose jugée; j'ai dit.

Le secrétaire de l'émir dressa l'acte de ce jugement et les assesseurs déclarèrent par écrit, au bas de cet acte, qu'au moment de prononcer la sentence, Sidi-Abd el Kader jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Les Garabas et les Flittas, qui s'étaient avancés jusque dans la tente pour écouter la décision du savant et pieux marabout, s'écrièrent par trois fois:

—Dieu est grand! justice est faite! l'émir est l'œil de la sagesse!

Les schiaous s'employèrent à dissiper les groupes; Brahim ben Taïeb eut assez de prudence pour cacher son mécontentement sous les dehors de la satisfaction, et il accepta une somptueuse *diffa* que l'émir lui offrit ainsi qu'à ses principaux cavaliers. Khalaf-Ben-Chérif, fort heureux de l'issue de son procès, affecta au contraire de le trouver rigoureux, et les Garabas entourèrent Mebrouk et Amina pour leur faire des compliments.

—Nous ne savions pas, leur dirent-ils, que Salem eût trempé dans l'enlèvement; un seigneur comme Ben-Chérif ne peut pas mentir quand de si gros serments sortent de sa bouche; l'émir a lu dans les cœurs, et tout est ainsi pour le mieux, car notre honneur est sauf et le prix du sang doit vous satisfaire.

—Mon seigneur Salem a été assassiné, puis volé! s'écria la pauvre veuve.

—Assez, femme, interrompit Mebrouk, ne vois-tu pas que ces gens sont aveugles et sourds?

—Et maintenant, que feras-tu? demanda tout bas Amina à son beau-frère qui l'entraînait hors du camp.

—Quelque chose que je cherche! quelque chose de terrible! répondit l'enfant dont les yeux brillèrent d'un éclat farouche.

XII.

LA HAINE.

Meryem s'était appuyée au bras de sa nourrice pour regagner sa tente, où elle arriva moralement brisée.

—Leila, que se passe-t-il en toi? demanda la nourrice effrayée de la pâleur de la jeune femme.

—Ce que j'ai? N'as-tu donc rien entendu?

—Non, vraiment, les schiaous ne m'ont pas permis d'entrer dans la tente de l'émir; je n'ai rien vu, rien entendu, mais je sais que le seigneur Khalaf a proclamé son droit, que ce droit a été reconnu...

—Nourrice! nourrice! interrompit Meryem en se jetant toute en pleurs dans les bras de la négresse, que va-t-il m'arriver? tu connais mon courage... eh bien! j'ai peur!

—En effet, mon enfant, pour que tes yeux laissent échapper des larmes, toi si brave, il faut que tu sois menacée d'un danger sans nom dont je m'alarme à mon tour. Allons, parle... ce danger n'est peut-être pas si terrible, si pressant... nous pourrons le conjurer.

—Je n'ai jamais craint la mort, et j'ai bravé dès ma plus faible enfance des périls dont quelques hommes vaillans étaient émus... mais la colère de Dieu, nourrice, m'a toujours épouvantée, et c'est la colère de Dieu qui plane aujourd'hui sur ma tête... Il faut qu'en refusant d'écouter les conseils de mon père, et en m'obstinant à épouser Ben Chérif, j'aie offensé le ciel violemment, car le ciel se venge et me frappe...

—Toi! s'écria la négresse en frissonnant.

—Je me suis alliée au démon!

—Malheureuse! si ton mari t'entendait...

—Qu'il m'entende!... oui, c'est Satan que j'ai épousé.

La négresse, effrayée de cette audace qui, pour elle, tenait de la démence, couvrit de ses mains la bouche de Meryem, et baisa ses vêtements avec une tendresse passionnée; elle lui dit:

—Oh! de grâce! écoute-moi parler, Leila!... ton imprudence me glace... Ecoute! ton mari entre dans sa tente... un simple rideau nous sépare de lui... calme-toi, calme-toi, ou je meurs à tes pieds!

—Pauvre Yaya! murmura la jeune femme, c'est bien avec le cœur que tu m'aimes, toi!

—Est-ce que mon sang ne s'est pas changé en lait pour te nourrir, ma petite fille adorée? répondit la négresse avec une expression de tendresse touchante.

Et elle s'agenouilla aux pieds de Meryem, qui s'était assise sur un tapis, la couvrant d'un regard maternel plein de douceur et d'amour.

—Tu vas tout savoir, reprit Meryem; et, d'un doigt, elle montra le rideau qui en ce moment, [illegible] la main de Ben-Chérif.

Sidi Khalaf vint s'asseoir en face de sa femme; la nourrice s'éloigna de quelques pas, et alla se blottir, ramassée sur elle même, dans un coin d'où ses yeux ardents ne quittèrent point Meryem.

—Eh bien! commença Khalaf; que penses-tu de la justice du pieux émir?

—La sainteté de l'émir ne protège pas tous ses jugements, répondit Meryem avec calme; mais l'homme se trompe fréquemment..., Dieu seul est infaillible, il ne commet jamais d'erreur et n'est jamais abusé!

—Comme toi, reprit Ben Chérif, se méprenant sur le vrai sens de cette réponse. J'ai à me plaindre de la sentence portée par Sidi Abd el Kader, car cette sentence m'a infligé, d'une part, un blâme, d'autre part, une amende......

—Ce n'est pas pour cela que je critique le jugement, interrompit Meryem.

—Et pourquoi donc? demanda Khalaf en fronçant le sourcil.

—Interroge ta conscience, Seigneur. Ne m'as tu pas vu frissonner plusieurs fois sous mon voile pendant que tu parlais devant ton juge?

—Non.

—Je vais donc t'ouvrir mon cœur, car ma bouche ne sait pas mentir: tes serments m'ont épouvantée......Je me suis souvenue, malgré moi, pendant que tu proférais, sans trouble, ces redoutables serments dont l'enfer a dû se réjouir, des avertissements de mon père: "L'homme que tu aimes, contrairement à l'autorité de mes conseils, me disait-il, est un homme fatal, impie, voué aux démons qu'il consulte, selon les usages maudits des sorciers de l'*Oued-Noun*; il t'a jeté un sort et tu succombes à ses sortilèges; un jour viendra où tu béniras mon opposition à cette union, si tu y échappes; ou tu pleureras toutes tes larmes, si ton opiniâtreté l'emporte sur mes exhortations." Voilà comment parlait mon père; et moi, confiante dans les élans de mon cœur, je fermai l'oreille aux accens de cette voix tutélaire; je crus qu'on t'avait noirci dans l'esprit de mon meilleur ami... Hélas! ce matin, quand je t'ai entendu invoquer, dès le début de ta déposition, les êtres et les choses frappés de la malédiction divine, je me suis dit que mon père n'avait pas été trompé peut-être....

—Peut-être! interrompit Khalaf, répétant ce mot avec ironie: cette restriction est fort heureuse pour mon bonheur, quoique tardive.

—Si tu ne m'avais pas interrompue, tu ne te féliciterais pas de cette restriction Seigneur Khalaf, car je n'ai achevé ni ma phrase ni ma pensée. J'ai donc tressailli en t'écoutant; et ton regard a saisi mon émotion, car ce regard a tenté de me foudroyer.... Mais je devais éprouver des terreurs plus cruelles, je devais t'entendre, toi que je vénérais, toi que mon âme élevait au-dessus de tous les hommes, je devais t'entendre mentir avec cynisme, avec audace, au mépris de ta naissance illustre et de la sainteté de tes ancêtres!...

—Femme! s'écria Ben-Chérif avec un éclat de fureur, ne crains-tu pas que de mes deux mains je n'arrache ta langue de vipère?

La nourrice Yaya se dressa tout debout, comme pour fondre sur Khalaf; son visage osseux prit une expression terrible de courage et de désespoir.

Meryem lui fit signe de s'asseoir et continua sans trouble.

—Tes mains peuvent me déchirer; elles ne me feront pas souffrir autant que ta mauvaise foi, autant que ton impiété. Tu as affirmé par serment que Salem ould Kouider avait favorisé mon évasion du douar de Zemmora, à ce point qu'il m'avait aidée à monter sur sa jument Messaouda...... Mensonge, Khalaf, mensonge! Tu as affirmé par serment que tu n'avais pas tué l'homme de Zemmora..... Mensonge encore, puisque tu as frappé, devant moi, ce malheureux!..... Et maintenant, comment croire à tes autres dénégations? Ben Chérif, tu es un imposteur, tu as abandonné ce pauvre Salem à la colère de mon oncle; tu en as fait une victime, et c'est une lâcheté méprisable que de ne pas oser l'avouer.... Tu savais qu'il périrait; tu le savais si bien, que tu lui as volé sa jument Messaouda, en proclamant un trafic qui n'a pas été conclu.... Tu es tombé de bien haut dans mon estime, et Dieu me punira, car c'est à cause de moi que tes mensonges l'ont offensé, à cause de moi que tu as tué, à cause de moi que tu as volé!

—Silence, femme maudite! s'écria Ben-Chérif.... ma patience est à bout.... ta vie ne tient plus qu'à un fil......

—Et que m'importe la vie, puisque je ne t'aime plus! répondit avec intrépidité Meryem. Tu ne m'es plus rien.... tue-moi vite ou va-t'en; la mort reçue de tes mains pourra seule m'absoudre [illegible] et de mon père, [illegible] Seigneur ne peut que rendre [illegible] coupable [illegible] tu es un damné....

—Tu viens de prononcer ton arrêt [illegible] bien. Je t'ai vue [illegible] effet, pendant que je témoignais devant l'émir, et [illegible] de ce moment, tout l'amour que j'avais pour toi s'est changé en haine, car l'émir [illegible] qui démentait mes paroles. [illegible]

—Ton crime! interrompit Meryem avec un sourire amer et méprisant.

—Tu n'as pas su tirer parti de mon habileté à tromper mes ennemis qui étaient aussi tous les tiens.... Tu n'es pas entrée dans mes projets en approuvant mes moyens de [illegible] réussir... tu aurais préféré pour moi la honte de certains aveux qui eussent fait triompher le kaïd et Mebrouk, au démenti ingénieux que je leur ai opposé.... Tu [illegible] de la franchise, et tu veux [illegible] secret de mon [illegible]. Oui, j'ai [illegible] qui, s'il avait cru à ton [illegible], [illegible] pas secondé; oui, j'ai tué l'homme de Zemmora, parce qu'il me faisait obstacle [illegible] doit céder à ma volonté..... [illegible] abandonné Salem à la fureur de son oncle, parce [illegible] sa mort devenait alors [illegible] et que je voulais posséder à tout prix [illegible] jument Messaouda, que l'émir m'enviait.... Oui, [illegible] aux sorciers de l'*Oued-Noun*, [illegible]! Oui, je te hais, parce que [illegible] l'honneur que je t'ai fait en t'épousant, [illegible] plus terribles, mes [illegible] les plus formidables n'ont pas pu te gagner à mes principes; et que, [illegible] mes grands desseins [illegible] chez toi [illegible] hostilité permanente....

—Ta franchise manque de courage, Khalaf. Avoue donc hardiment que tu ne m'as jamais aimée.

—J'allais le dire, reprit Khalaf avec une monstrueuse impudence. Non, je ne t'ai jamais aimée comme tu aurais voulu l'être. Est-ce que je suis un rêveur, [illegible] un poète [illegible] courant les tribus, une flûte en roseau dans les mains, pour célébrer la paresse et chanter les amours des petits oiseaux? Non, je suis un noble cavalier terrible aux hommes et aux lions.... mes amours sont les amours du tigre.... Lorsqu'une femme me plaît, elle ne plaît qu'à mes yeux; je la désire et je m'en empare, et je la garde aussi long temps qu'elle a le pouvoir de me charmer. Ton empire sur moi eût été de longue durée, Meryem, si tu t'étais adroitement associée à mon caractère, à mon ambition, même à mes crimes.... C'est toi qui me laisses en route; tant pis pour ton bonheur!... Les obstacles amoncelés sur nous avaient tellement exalté la passion que tu m'avais inspirée, que je t'aimais au point d'en être étonné, chagrin peut-être, car cette passion était une servitude, et ma fierté ne veut d'aucun esclavage; elle se révolte devant toute domination....

—C'est pour cela que tu t'inclines si bas devant l'émir! observa Meryem.

—Le roseau plie pour se redresser, ne le sais-tu pas? et il triomphe de la tempête quand les gros arbres qui l'environnent sont déracinés et abattus. L'émir est maintenant plus fort et plus grand que moi, mais j'aurai mon jour, moi aussi, et je l'éclipserai.... Tu peux aller le trouver et lui dire: "Défie-toi de Khalaf, il te sert en hypocrite, il se lèvera bientôt contre toi, il usurpera ta souveraineté." Cours me trahir par cette dénonciation; l'émir rira de ta trahison et il n'y croira pas, car j'ai su dompter sa prudence et me rendre maître de son amitié, car mon courage, ma réputation lui sont nécessaires, et avant qu'il ait pénétré mes desseins j'aurai renversé sa puissance.

Ainsi, Meryem, te voilà instruite selon tes vœux; tu as été ma femme, tu n'es plus que mon esclave. La mort te serait douce, je le crois; et c'est parce que je le crois, que je te condamne à vivre près de moi. Soumise ou non à mes caprices, tu leur obéiras... je te ferai surveiller... tu n'échapperas pas à l'aversion que tu m'inspires..... tu vivras du poison de ma présence, les anneaux d'or de tes jambes seront les anneaux de fer de ta captivité!..... Et toi, ajouta Ben Chérif, se levant et s'adressant à la nourrice: s'il t'arrive de tramer quelque complot en faveur de ta maîtresse, je t'infligerai un châtiment dont tes os frissonneront jusque dans la tombe!

—Dieu fermera ta tombe avant la mienne, répondit gravement la négresse.

Elle vint se coucher aux pieds de Meryem avec cette touchante fidélité du chien du pauvre qui, dédaignant les menaces ou les caresses du riche, se fait l'incorruptible compagnon du malheur.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

PASTILLES DE SALSEPAREILLE.—Les pastilles de salsepareille du Dr Héreu sont toujours en grande demande et leur popularité s'accroît en raison des cures qu'elles ont opérées. De nombreuses attestations ont déjà été publiées dans l'Abeille. Nous prévenons que M. Héreu en possède beaucoup d'autres qu'on l'engage, dans l'intérêt des malades, à livrer à la publicité et qui ne sont pas moins satisfaisantes que celles qui ont déjà paru. Tout le monde connaît les admirables propriétés de la salsepareille; la préparation que nous signalons ici les réunit d'une façon merveilleuse et en accroît extraordinairement l'énergie.

ATTENTION.

Vente d'un grand assortiment de marchandises sèches.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Lauchont, No 77 rue de Chartres.
Conditions—Comptant.

[illegible]

Tous les composés [illegible] pilules ont été abandonnées et ont dû faire place à une préparation entièrement végétale connue sous le nom de AMERS D'HOSTETTER. [illegible] 21 et 151 rue de Chartres.

VICTIMES DES RHUMATISMES, Lisez ceci! [illegible]

Les délais sont dangereux! [illegible]

Arrêtez cette affreuse toux! Prenez le CANON MEDICAMENTÉ de Wistar [illegible]. A vendre en gros et en détail, par WILLIAM PORTE. [illegible]

LE navire norwégien Protector, capitaine J. Stephanso, venant de Bordeaux, est en décharge [illegible]. C. CAVAROC & Co.

Ni le capitaine ni les consignataires du navire norwégien Protector, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire. C. CAVAROC & Co. 29 sept—3f

Le navire WURTEMBERG, capitaine M'Lean, de Bordeaux, est actuellement en déchargement. Les marchandises pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis, sous cinq jours, seront envoyées aux magasins publics. BAXTER, LOVELL & Co. 29 sept

BANQUE D'AMERIQUE.
AVIS est donné aux actionnaires de la Banque d'Amérique que le second versement de 15 pour cent sera dû le 1er octobre et devra être effectué au bureau de ladite Banque, No 4 rue St Pierre, maison Pontalba. 30 sep—3f

Magasin de Marchandises Sèches A BON MARCHE, De DANZIGER, Encoignure Robertson et Orléans, et No 125, rue des Remparts.
A VENDRE, au-dessous du prix de manufacture, en gros et en détail, 60 caisses cotons blancs 6/4, 8/4, 9/4, 10/4 et 11/4 pour draps.

Soieries, Soieries, Soieries. AYANT acheté une grande quantité de soieries, robes de soie et rubans à l'encan, à New York, je les vendrai un peu au-dessus du prix coûtant.—Egalement: merinos, valenciennes, cachemires et un grand assortiment de marchandises sèches pour l'automne. THEODORE DANZIGER, encoignure Robertson et Orléans, et 125, rue des Remparts. 30 sept

Broad Cloth (Drap d'Aix-la-Chapelle). Casimirs et Satinets. Au magasin de Marchandises Sèches à bon marché de DANZIGER: 2 balles de Broad Cloth superfin (drap d'Aix-la-Chapelle) noir et en couleur, depuis $1 50 jusqu'à $4 la yarde. 2 balles casimirs et satinets, de 40 cts. à $1. THEODORE DANZIGER, encoignure Robertson et Orléans, et 125, rue des Remparts. 30 sept

DEMANDE. UN jeune homme pouvant donner de bonnes recommandations et parlant le français et l'anglais, désire trouver une place de vendeur dans un magasin de marchandises sèches. Il a travaillé nombre d'années dans cette partie. S'adresser par lettre à F. D. au bureau de ce journal. 30 septembre—3

INSTITUT St-LOUIS, POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 313, rue Dauphine. LOCAL vaste et aéré, au milieu d'un jardin;—résidence d'été aux bords du Lac, à Mandeville;—études complètes;—éducation morale et religieuse;—arts d'agrément; [illegible] Pour les conditions, voir les prospectus à l'Institut. 30 sep

CONFITURES de la Havane.—Venant d'être reçu en magasin, et à vendre: 5 caisses ananas au jus, dans des boîtes ferblanc; 15 do confitures assorties, en bouteilles; 5 do guava, gelée et pâte, en petites boîtes; 6 do goyave [illegible]. DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti. 30 sep

CHIEN TROUVÉ. TROUVÉ, le 25 du courant, un chien d'arrêt noir, poitrine et extrémités des pattes blanches, maigre et galeux. Le propriétaire peut le réclamer au No 86, rue [illegible] en payant les frais.

Cuirs, articles pour cordonniers, etc. DUPUY & Cie ont reçu [illegible] rue Royale, entre Conti et Bienville, [illegible] PRADINES, GODIN, CARLIERES et MERCIER. [illegible]

AVIS. M. CYPRIEN DUFOUR, avocat, a transporté son bureau au No 34, rue Bienville, [illegible]

COLLEGE DES JESUITES, Encoignure Commune et Baronne: Les classes seront rouvertes dans cet établissement lundi prochain, cinq octobre. 25 sept—10 L. CURIOL.

Académie de Jefferson, rue Bourbon, Nlle Orléans; sous la direction de G. J. Lord. CET établissement sera rouvert lundi, 1er octobre, époque à laquelle [illegible] les classes. Les parents sont invités à faire entrer leurs enfans à l'Académie au commencement de la session. 29 sept

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie: 50 caisses de 12 paniers fruits assortis au jus, [illegible] do de 12 paniers fruits à l'eau-de-vie, 100 do cerises à l'eau-de-vie nouvelle récolte. En débarquement du navire Protector de Bordeaux, et à vendre par LANATA FRERES, 25sept 9 et 11, rue Jefferson

J. D. DAMERON & Co, No 124, rue du Canal, TAPIS! TAPIS!! NOUS recevons en ce moment un grand assortiment de tapis de nouveaux genres, tels que: Tapis de velours et de Bruxelles, 3 Plis, Ingrains, de fil et laine d'Allemagne, de Tuileries, de Bruxelles et velours, pour escaliers. Devants de cheminées, nattes, Paillassons, etc, [illegible] Transparents pour fenêtres. Une grande variété de couvertures de tables et de piano, de nouveaux dessins, drap de billard, tapis de [illegible], toile cirée, pour table. Toile cirée. Large de 3 à 24 pieds, de diverses qualités. 25 sept—8

Marchandises d'Automne! D. P. SCANLAN & Co, Nos 12 et 14, rue de Chartres, VIENNENT de faire l'ouverture d'un assortiment complet de marchandises d'automne comprenant tout ce qui a paru de nouveautés sur les marchés de Paris et de New York, tels entre autres: Soieries en couleurs pour robes [illegible]. Robes de soie à volans, à quilles, à laizes et bayadère. Soieries noires unies et à dessins en pièces et en robes. Moire antique noire et en couleur. Velours, châlis, cachemires, mousselines de laine et indiennes françaises en pièces et en robes. Châles et écharpes en chenille, peluche et cachemire. Broderies et dentelles. Aussi: Un assortiment de MODES RUBANS et FLEURS. Un grand envoi de GARNITURES. Venant d'être reçues: 2 caisses SOIERIES à [illegible] à $1 la yarde. 12sept—3f

ON DEMANDE UNE couturière de première classe qui entende parfaitement la coupe et la confection des Robes et Manteaux [illegible] prendre charge de ce département. S'adresser à D. P. SCANLAN & Co, 14 sep No 12 rue de Chartres

IMPORTATION DIRECTE. [illegible], No 238, RUE BOURBON, VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord leur assortiment de Marchandises d'hiver, [illegible]

NOIR ANIMAL [illegible] frais et supérieur, pour raffiner le sucre, à vendre par ALFRED KEARNEY, 74 rue des Magasins

POMMES DE TERRE—200 barils Mechanics, de Louisville, en magasin. Fèves—300 barils fèves du Nord, larges et plates, en magasin. Gruau—300 barils et sacs, de choix, do. Pommes sèches—50 barils nouvelles, du Nord, do. En déchargement du navire Agra: Farine—300 barils extra et superfine, en magasin. Petits pois—25 barils et demi barils do. Orge—30 caisses orge perlé nouveau du Nord do. Pommes—60 barils de choix, propres à embarquer, en magasin. A vendre par CHOPARD & MARKS, 25 sept 53 rue Tchoupitoulas

NOUS ne paierons pour les charriages d'objets en déchargement que ceux fait sur notre ordre écrit. CHOPARD & MARKS, 25 sep 53 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 31 bques vin rouge St Estèphe médoc, bon ordin.; [illegible] caisses de 12 bouteilles vin rouge do; 65 do 24/2 do Cantenac médoc; [illegible] do 12 do margaux médoc 1846; 50 do 24/2 do; 66 do 12 vin blanc Haut Sauterne; 40 do 24/2 do do; 20 do moutarde Tardy et Maille; 4 barils vieux cognac fine champagne. A vendre par B. T. LAMON, 23sept 181, rue Royale.

150 PANIERS de 12 bouteilles huile d'olive James Plagniol; 50 do 24/2 do do; 40 bques vin rouge de Marseille, marque Bergasse; 150 de vin rouge de Bordeaux; 20 do vin blanc Haut Sauterne; 60 barils do do; 50 caisses vin muscat; 50 do vermouth Noilly, Prat & co; 50 do do Parneau, Chappaz & co; 40 do absinthe do; 10 do liqueurs superfines de Bordeaux; 50 paniers anisette superfine de Bordeaux; 10 caisses marasquin qualité supérieure; 10 do [illegible]; 10 quarts pipe eau de vie Rochelle; 40 do do [illegible] 1800; 6 barils de fine champagne; 20 caisses prunes sèches en paubans de dif. gr.; Bouchons de toute qualités; Bouteilles vides; Fûts [illegible] pour vin de Bordeaux, Madère, Porto wine, Cognac. En magasin et à vendre par B. TALAMON, 23sept 181, rue Royale.

A. ELIE & CHASSAIGNAC, No 78, rue de Chartres, VIENNENT de recevoir par le navire Heidelberg: Des ORGUES A MANIVELLE, de différents genres, des boîtes à violons; violons et demi-violons. 12 sept

Brasserie à vendre. UNE personne connaissant ce genre d'affaires et ayant un petit capital, peut acheter un établissement complet et bien situé. Il y a sur les lieux un café qui fait de bonnes affaires depuis plusieurs années. S'adresser à R J HART & Co. 4 sept Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas

Tabac du Mexique. UN lot de tabac du Mexique reçu par la goelette W W Harkness, en douane ou droits payés, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Biscuits Cracknel frais. EN débarquement du navire Wm Lord Jr, venant de Liverpool, 500 boîtes en ferblanc biscuits Cracknel de Huntley & Palmer, à vendre par DUNTZE & IKEN, 9 sep encoignure Royale et Conti

COGNAC—Par le navire Protector: [illegible] A vendre par SONTHEIMER THOMAS & Co. 20 sept 9 rue Gravier

DIVERS en débarquement du Protector: 100 caisses cerises à l'eau-de-vie [illegible]. A vendre par SONTHEIMER THOMAS & Co, 20 sep 9 rue Gravier

JOHN CULBERTSON, [illegible]

Couvertures. [illegible] GRAHAM, COMPAGNIE & Co, [illegible]

Aux Planteurs Sucriers. P. MARCELIN a l'honneur de prévenir ses amis, MM. les Planteurs sucriers, MM. les marchands commissionnaires et le public en général que depuis plusieurs mois, il a rompu l'association qui existait entre lui et M. Jean Bonnabel, [illegible] MARCELIN & ALBRECHT [illegible] 30sept—6m

Bi-Sulfite de Chaux DE MARCELIN & ALBRECHT, Manufacture de Bi-sulfite de Chaux DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Rue Clara, entre Calliope et Euphrosine, près du dépôt du Jackson Railroad. MARCELIN & ALBRECHT ont l'honneur d'informer MM. les Planteurs-sucriers, MM. les marchands commissionnaires, et le public en général, qu'ils viennent de fonder une nouvelle manufacture pour la fabrication du Bi-sulfite de Chaux, [illegible] PAUL MARCELIN, JOSEPH ALBRECHT. [illegible] 30 sep—2m

Raffinerie Carondelet. MANUFACTURE DE BI-SULFITE DE CHAUX. LE soussigné agent et propriétaire de l'établissement ci-dessus a l'honneur d'informer les planteurs sucriers et les négociants, qu'il a fixé ainsi qu'il suit les prix de son bi-sulfite de chaux, garanti parfaitement pur: A 7 degrés Beaume ... $4 par baril; A 8 do do ... 5 do; De 9 à 10 degrés ... 6 do; et par chaque degré additionnel, $1. Tout baril porte le chiffre de son contenu. [illegible] ULGER LAUVE.

BI-SULFITE DE CHAUX, DE BONNABEL. LE propriétaire de la Fabrique de Produits Chimiques du Sud de la Nouvelle-Orléans, [illegible] H. BONNABEL, Encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas. 26 sep

BOYER'S ACADEMY, Rue [illegible], No 145, Entre Dauphine et Bourgogne. Les cours de cette institution seront ouverts le premier lundi d'octobre. 28 sep—1m

En vente chez les principaux libraires, **RÉPONSE A M. DÉJACQUE:** [illegible] Brochure, 25 cents. 25sept

Café à vendre. LE café connu sous le nom de "Planter's Exchange," [illegible] rue de la Vieille Levée, Nos 78 et 79, entre St Louis et Toulouse, [illegible]

EN débarquement du navire Protector, venant de Bordeaux: 20 caisses de 12 bouteilles fruits au jus, nouvelle récolte, de Joseph Fraenu, de Nantes, à vendre par HENRY VALETON, 28 sep 9 rue St Louis

EN débarquement du navire Workshop [illegible] 100 caisses absinthe Suisse Ed Pernod, [illegible] A vendre par J VIOSCA, Jr. 29 rue Conti

SOUS les clefs de la douane—40 demi pipes vin de Catalogne très corsé, 60 quarts vin d'Oporto, 200 caisses vin rouge St Julien supérieur, 100 do vin muscat, 12 bouteilles, 50 do do 24 demi do, 50 quarts et huitièmes cognac diverses marques, 15 caisses champagne, grandes et demi bout. A vendre par J VIOSCA, Jr. 23 sep 29 rue Conti

FICELLE—En débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 3 boucauts ficelle en pelottes. 1 do do en écheveaux. A vendre par J VIOSCA, Jr. 23 sep 29 rue Conti

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge St Julien, 20 do vin blanc Haut Sauterne, 150 caisses do do, 240 do vin rouge St Julien, 20 demi barriques do do, 100 caisses cerises rouges, 1er choix, 50 do abricots à l'eau-de-vie, 25 do de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile Bignon, 25 do de 100 1/4 do do do. A vendre par J VIOSCA, Jr. 23 sep 29 rue Conti

EN magasin et à vendre par les soussignés: 125 barriques bon vin rouge ordinaire; 4 barils bon vin blanc Haut Sauterne et Chateau Rieussec; 200 caisses vin rouge St Julien Médoc; 50 do muscat de Frontignan; 40 barils imitation madère; 100 caisses câpres, olives, [illegible], anchois à l'huile; 75 caisses eau fleurs d'oranger; 20 estagnons do do et eau de roses; 15 caisses bitter stomachique de Vogels; 50 do Vermouth Noilly & Pratt; 25 quarts et huitièmes, eau-de-vie La Rochelle et Cognac. PAUL JUGE FILS & Co, 28 sept 27, rue St-Louis

AMANDES—50 balles amandes à coque tendre à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 28 sept 27, rue St Louis

SOUS les clefs de la douane—110 quarts et huitièmes eau-de-vie Cognac et la Rochelle des marques Biquet, [illegible] & Co, F. Michel & Fils, etc. 60 caisses absinthe et Kirsch, diverses marques. A vendre par PAUL JUGE FILS & Co 28 sept 27 rue St Louis

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux: 500 caisses de 12 bout vin rouge St Julien Médoc, 50 do de 12 do vin blanc Haut Sauterne, 50 do absinthe Suisse de E. Pernod à Couvet, 60 do do do de C. F. Berger do, 25 do de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile de Nantes, 25 do de 100 1/4 do do do, 50 do de 12 paubans prunes, poires, abricots, pêches au jus, 10q de pipe vieille eau de vie de St Brice 1825. A vendre par LANATA FRERES, 23 sept 9 et 11 rue Jefferson

CHAMPAGNE—100 paniers de 12 bouteilles vin de Champagne Lafreslier; 100 paniers de 24/2 bout do do; 50 do de 12 do vin de Champagne Heidsieck, 50 do de 24/2 vin de Champagne do. A vendre par LANATA FRERES, 23 sept 9 et 11 rue Jefferson

REÇU par le navire Roslin, arrivé de New-York: 150 paniers champagne Piper Heidsieck grandes et demi-bouteilles. A vendre par J N CURIEN, 18sept 25 rue Toulouse

EN magasin—50 caisses absinthe E Pernod, [illegible] A vendre par J. N. CURIEN, 25 sept 25 rue Toulouse

SOUS les clefs de la Douane: 25 caisses absinthe E Pernod. A vendre par [illegible] 25 rue Toulouse

Pastilles de Salsepareille.
Aux Editeurs de l'Abeille,
Messieurs,
Personne ne pourrait mieux que moi attester les effets salutaires des célèbres pastilles du Dr Héreu. J'avais une complication de maladies dont il me serait difficile de rendre compte. J'étais affligé de surdité et j'avais un rhumatisme ainsi qu'une affection chronique de poitrine accompagnée d'une fièvre quotidienne. J'avais consulté beaucoup de médecins et suivi sans succès plusieurs traitements. Désespérant presque de ma guérison, j'allai consulter le Dr Héreu. Il me dit qu'il espérait pouvoir répondre de ma guérison radicalement, et en effet je l'ai entièrement recouvrée. J'ai pris deux boîtes de pastilles de salsepareille ainsi qu'un autre médicament dont le Dr Héreu m'avait recommandé l'usage. Après la première boîte, je n'éprouvais plus de douleurs, et la seconde acheva ma guérison. Juges de ma reconnaissance, messieurs! Je suis connu à la Nouvelle-Orléans et à la campagne d'un très grand nombre de personnes qui toutes savent dans quel triste état je me trouvais: aujourd'hui elles sont frappées du changement qui s'est opéré en moi, grâce au précieux médicament dont je viens de parler. Ceux qui voudraient obtenir des renseignements plus complets s'adresseront rue Craps, No 25 entre Bagatelle et St Antoine, à [illegible] Jos ANSEMAN.

Nouveau Traitement SANS MERCURE!!! CONTRE toutes les maladies chroniques, telles que: rhumatisme, goutte, plaies, dartres, syphilis, maladies secrètes, dyssenterie, constipation, et toutes les maladies en général. Par la méthode purgative et dépurative du Dr HEREU, la seule approuvée par l'expérience et adoptée par toutes les écoles de médecine. S'adresser à la pharmacie du Dr Héreu où l'on pourra le consulter à toute heure du jour, encoignure Toulouse et Bourbon. 1sept—1 mer. v.

Banque de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle Orléans, 29 septembre 1857. A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, M. MORTIMER BELLY a été élu Caissier de cette Banque, en remplacement de M. W. P. Grayson, démissionnaire. M. FRANK WILLIAMS a été élu Vice-Président de la dite Banque. 30sept—10 G. M. PINCKARD, Président.

AVIS. LES actionnaires de la Compagnie d'assurance [illegible] sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu lundi, 26 octobre prochain, à 6 heures P. M, au bureau de la Compagnie, No 3, rue Carondelet, dans le but d'amender la charte. Par ordre, O. GAILLARD, Président. 23 sept

C. C. WAYLAND & Co. VIENNENT de recevoir une grande quantité de nouvelles marchandises d'automne, et entre autres: Des ROBES DE SOIE de toute qualité et de toute façon, à volants, à bayadère, à volants et à laize; Des CACHEMIRES et des MERINOS de toutes couleurs, unies et à fleurs; Des MOUSSELINES de laine, unies et à fleurs; Des Poils de chèvre, Popelines Valencias; Des Châles, Foulards et Echarpes en Chenille, Peluche et laine; Des VELOURS de Lyon, de largeurs différentes, en couleurs. Des indiennes—grand assortiment. Le tout sera offert à des prix très modérés, mais fixes. C C WAYLAND & Co. 25 sept encoignure Poydras et Carondelet

Marchandises nouvelles. DÉBALLAGES DE FRANCE ET DU NORD. Avis aux dames, aux marchands de la campagne, et au petit commerce de la ville. LES soussignés appellent l'attention des personnes qui ont besoin de marchandises, sur le magnifique assortiment de marchandises de saison, [illegible] Les marchands de la campagne qui achètent pour comptant [illegible]. LAZARE & LEVASSEUR, 21 sep 8 et 10, rue de Chartres, près Canal

J. G. PEPPARD & Co., IMPORTATEURS DE SOIERIES ET MARCHANDISES SECHES DE FANTAISIE, No 55, rue Gravier, Nouvelle-Orléans. ETOFFES POUR ROBES, RUBANS, DENTELLES, GARNITURES POUR ROBES, MARCHANDISES BLANCHES, GANTS, BRODERIES, BONNETERIE, MANTEAUX ET MANTELETS, ARTICLES DE MODES, CHAPEAUX SOIE ET PAILLE. Nous déballons en ce moment nos marchandises d'automne et d'hiver, sur lesquelles nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 17 sept—2m

Installations de gaz. LES soussignés font en ce moment l'ouverture de [illegible] nouveau stock de Candélabres, bronzes et porcelaines pour becs de gaz, [illegible] 17sept—1m [illegible] rue du Canal

A LOUER—Possession donnée immédiatement, deux maisons en briques dans la rue Franklin, No 76, ayant chacune six chambres avec cabinets, [illegible]. S'adresser à P E FABRE, 18 sept 40, rue Royale

Maison à louer rue Carondelet. Une maison en briques à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, dans le Premier District, encoignure Carondelet et Girod. Cette maison est très bien située pour épicerie, café, magasin de souliers, modiste, ou tout autre genre d'affaires. S'adresser à B. LAPLACE, pharmacien, vis-à-vis le dépôt du railroad Pontchartrain, 3me District. 26 sept

A vendre ou à louer. Une grande et belle maison en briques, [illegible] rue St. Philippe et St-Claude. [illegible] 18 sept—1m

A LOUER. Une maison et magasin, dans le premier district, rue [illegible] 30 sept

A louer le rez-de-chaussée du magasin No 50, rue de la Commune, à partir du 1er novembre, [illegible]. S'adresser à J. RIVIERE & HICKMAN, 21 sept Nos 50 et 52 rue de la Commune

A Louer. Possession immédiate. — Cette bonne résidence de famille, No 251, rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux; ou à J. STRAWBRIDGE, 4 sep—1m encoignure Crossman et Nlle-Levée

SERRURES FRANÇAISES. 10 caisses de SERRURES françaises de la manufacture de MM. [illegible] fils & Co de St-Etienne, en magasin et à vendre par JEANNET, QUERTIER & Co. 11 sept—1m 22 rue St Louis

Manufacture d'huile de la Louisiane, No 60, rue Poydras. JOHN GALPIN & Co, NLLE-ORLEANS, LNE., Seuls fabricants en Louisiane de L'huile blanche-de-baleine extra, [illegible]. Convenant particulièrement aux habitations sucrières, aux chemins de fer, aux steamships et bateaux vapeurs; —Marchands de— Huile de baleine, de graines, de graines de coton, de lin, de tanneurs et de pieds de bœuf—articles de [illegible]. 19 sep—2m

CHARBON CANNEL ANGLAIS. Le meilleur charbon de menage pour les familles. 2000 barils. A vendre à bas prix au No 15, Exchange Place, en face du Bureau de Poste—Charbon de Pittsburgh, Low Ohio et Anthracite, à vendre aux plus bas prix pour du comptant. 15sept—1m P. H. WILLARD.

Tapis, Toiles cirées, Nattes. EN magasin et à vendre au plus bas prix du marché: Tapis de velours de Bruxelles, trois plis, Ingrain, tapis et barres de cuivre pour escalier, nattes rouges et blanches, toiles cirées de toutes dimensions. Aussi tapis pour tables et piano, toiles cirées pour table, abat-jours transparents, corniches, etc., etc. TODD & CO 120 rue Canal, bâtisse de Touro.

ENTREPOT DE TAPIS. Rue de Chartres, No. 19. NOUS recevons directement des fabricants des tapis Médaillon, velours, et de Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrains, tapis de Venise et autres. Toiles cirées de diverses qualités et couleurs qui seront coupées pour toutes les chambres, corridors, etc. ÉGALEMENT—Devants de table, couvertures de pianos et de tables, abat-jours, [illegible], baguettes d'escaliers, etc. etc. Nattes de Canton, etc. Le tout est offert aux plus bas prix du marché. 7sep A. BROUSSEAU & Co.

Avis aux Dames. LAIT ANTÉPHELIQUE, 10,000 flacons arrivés à la Nlle-Orléans. Plus de rides, plus de taches de rousseur, conservation et régénération de la peau et du teint. LE LAIT ANTÉPHELIQUE avantageusement connu, est employé en France pour l'hygiène du visage, contre les taches de rousseur principalement, [illegible] Un seul flacon suffit pour donner à la peau toute la beauté de la jeunesse, [illegible] Principal dépôt à la Nouvelle-Orléans chez F. F. Bourgeois, encoignure Remparts et St-Louis. E. Guillot, rue Royale, 146. 1 août—1an

Avis de Société. A DATER de ce jour, j'ai associé M. E. Bordenave à mes affaires. La raison de la nouvelle maison sera A. CARRIERE & Co. Nouvelle-Orléans 1er juillet 1857. A. CARRIERE

CIGARES de la Havane—150,000 cigares [illegible]

CANDIDATS.

LE soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Connétable de Troisième Juge de Paix. L'élection aura lieu le lundi, 2 novembre 1857. 19 sep JAMES W. DUPLESSIS.

LE soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection aura lieu le premier lundi de novembre prochain. JOHN W. ANDREWS.

MM. les Rédacteurs de l'Abeille, Veuillez annoncer M. ERNEST CANONGE comme candidat à la place de Collecteur des Taxes pour le Second District. L'élection aura lieu le premier lundi de novembre prochain. 29 août

MM. les Editeurs de l'Abeille: Veuillez annoncer au public que M. A. ABADIE est candidat indépendant pour connétable de la quatrième Justice de Paix. 1sept PLUSIEURS VOTANTS.

Compagnie de Navigation du canal Carondelet, de la Nlle-Orléans. LES souscripteurs au capital de la Compagnie de navigation du canal Carondelet de la N-Orléans sont prévenus qu'un versement de vingt pour cent, est maintenant demandé et payable, au bureau de la compagnie, le 1er octobre prochain ou avant cette époque. E. GARIERE, président. LOUIS GAGNET, secrétaire. Nlle-Orléans, 29 août 1857 31 août—1m

HOTEL St-LOUIS. CET Hôtel, au coin des rues Royale et St-Louis, sera ouvert pour la réception des voyageurs et pensionnaires, le 1er octobre prochain. 14 sept L. GUMBEL.

CHANGEMENT DE MAGASIN. TAYLOR & RADDIN, Marchands en gros de Bottes, souliers, chapeaux et casquettes, Ont transporté leurs magasins du No 41 rue des Magasins, AUX VASTES EDIFICES, No 21, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune. LES soussignés annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au No 21 rue des Magasins, et 47, rue de la Commune, où ils auront constamment un GRAND STOCK BIEN ASSORTI de bottes, souliers, chapeaux et casquettes de toutes les variétés et qualités. Ils reçoivent en ce moment à leurs nouveaux magasins, par le steamship Black Warrior et le navire Emma Rooke, plus de CINQUANTE MILLE PIASTRES de marchandises nouvelles [illegible] sur lesquelles ils appellent respectueusement l'attention du commerce de la campagne et des marchands en général. [illegible] Le public est prié de venir examiner notre stock. TAYLOR & RADDIN, 17sept No 21, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune

Une plateforme sur laquelle tous peuvent se tenir. ALFRED MUNROE & CO, No 34, rue des Magasins, Encoignure Gravier, ONT l'honneur de rappeler à leurs anciens amis et à leur clientèle, qu'ils ont conservé les mêmes principes qui gouvernent leur maison depuis QUINZE ANS. PRIX FIXES! [illegible] La maison a reçu, par les steamships Empire City et Black Warrior, un magnifique assortiment de Vêtemens pour hommes, jeunes gens et enfants, et de Lingerie. [illegible] PARENTS ET TUTEURS, votre attention est appelée d'une manière toute particulière sur le magnifique assortiment de HABILLEMENTS DE JEUNES GENS ET D'ENFANTS, [illegible] VETEMENTS EN CAOUTCHOUC, aux prix de la manufacture. Malles, sacs de voyage et parapluies. ALFRED MUNROE & Co, No 34, rue des Magasins, 14 sep encoignure Nord-Est de la rue Gravier

LANGUES. Anglais, Français, Espagnol, Allemand. Il y a des appartements et des professeurs spéciaux pour chaque langue. **DOLBEAR, 106 rue du Canal.** Leçons de 6 1/2 heures du matin à 9 heures du soir. Les Dames et les Messieurs sont invités à l'établissement pour juger par eux-mêmes. 24sept

AUTRES RABAIS! DEVANT réaliser toutes nos marchandises d'hiver [illegible] C. LAROUSSINI & Co. 21 sept Maison Rouge No 1

GRANDS RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION. LES soussignés offrent, à partir du 21 septembre, un magnifique assortiment de soieries comprenant: [illegible] C. LAROUSSINI & Co. 21 sept Maison Rouge No 1

AVIS AUX VOILIERS. LES soussignés viennent de recevoir par divers arrivages au Nord: [illegible] C. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge. 21 sept

FABRIQUE DE CORSETS. V. PRETAT, 96, rue de Chartres, prévient les marchands qu'il a constamment en main un assortiment complet de CORSETS [illegible]. Les marchands comprendront l'avantage qu'ils auront de prendre leurs corsets en fabrique même, où ils trouveront toujours les Nos qu'ils demanderont. Prix modérés. 24 sept—1m, vil et camp

EN débarquement du Protector, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge Pauillac, 8 do do Cantenac, 12 do vin blanc Ht Sauternes, 200 caisses do do, 100 caisses do 24 1/2 bouteilles, 400 do vin rouge St Julien, 100 do do Leoville, 100 do do 24 1/2 bouteilles Leoville, 2 boucauts ficelles, 10 quarts cognac Guillemot, 40 q8 et 1 1/8 do A Maurell, 27 q8 et 10q8 do La Rochelle, 2 balles couvertures de Lyon. A vendre par C. CAVAROC & CO, 28sept 144, rue Royale

MAGASIN DE CIGARES A VENDRE. LE soussigné, désirant entreprendre un autre genre d'affaires, offre de vendre le fonds et les installations du magasin de cigares bien connu, situé au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez. Le stock sera vendu séparément si on le désire; il comprend environ 50,000 cigares des marques véritables suivantes, importées de la Havane: [illegible] Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux. 26 sept R. BAUMGARTNER.

Aux dames Louisianaises. LA MAISON LELIEVRE, 240, rue Royale, INVITE les Dames qui lui ont toujours accordé leur bienveillant patronage, à venir visiter son magnifique assortiment de fournitures pour fleurs artificielles, [illegible]

Demande de vendeur. ON demande, dans un magasin de marchandises sèches en gros, un bon vendeur parlant le français et l'anglais. Il recevra un salaire libéral. On exigera des références. S'adresser à la boîte No 61. 24 sept

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE FERBOS & BORDELOIS, IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE, Et marchand de groceries en gros et en détail, Encoignure Royale et Dumaine.

PATE GRASSES. 50 fromages Pate-gras, en débarquement, à vendre par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Ferbos & Bordelois, 16sept Encoignure Royale et Dumaine

Bouchons.... Bouchons. EN débarquement du navire Heidelberg, [illegible] CAMILLE LACOSTE, Successeur de Ferbos & Bordelois, encoignure Royale et Dumaine.

Magasin d'habillements confectionnés. No 1, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée, [illegible]

E. CHAMPAGNE, MARCHAND-TAILLEUR, A toujours en mains un assortiment complet d'habits confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New York. [illegible] 25 sept

Aux entrepreneurs. CARREAUX DE MARBRE d'Italie—400 carreaux [illegible] B MAUTRE & Co, 23 & 25 rue Condé

DOMINOS [illegible] B MAUTRE & Co, 23 & 25 rue Condé

Gratis! Gratis! Gratis! VENANT d'arriver de New-York, [illegible] B MAUTRE & Co.

LOTERIES DE SWAN & Co. Nouveau et magnifique plan. Gros Lot, $60,000! —Billets des plus bas prix seulement.— Pour être distribués en octobre.

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE FORT GAINES, dans le mois d'octobre 1857, à AUGUSTA (Géorgie), où leur principal bureau a été transporté.

Classe 36—pour être tirée samedi 3 octobre 1857
Classe 37 " " 10 "
Classe 38 " " 17 "
Classe 39 " " 24 "
Classe 40 " " 31 "

Cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze lots. CINQUANTE MILLE BILLETS. [illegible] PLAN! TIRAGE Tous les samedis, dans le mois d'octobre.

1 Lot de	$60,000 sont		$60,000
1 do	25,000		25,000
1 do	12,500		12,500
1 do	7,000		7,000
1 do	6,000		6,000
1 do	3,500		3,500
1 do	1,500		1,500
5 do	1,000		5,000
9 do	500		4,500
5 do	800		4,000
5 do	700		3,500
6 do	600		3,600
5 do	500		2,500
100 do	400		40,000
100 do	150		15,000
200 do	100		[illegible]

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $400, approx. de	$60,000 sont			[illegible]
4 do	300	do	25,000	[illegible]
4 do	200	do	12,000	[illegible]
4 do	125	do	7,000	[illegible]
4 do	100	do	6,000	400
4 do	75	do	3,500	[illegible]
4 do	50	do	1,500	[illegible]
5,000 do	20	sont		[illegible]

5,495 lots s'élevant à ... $32[illegible]

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50. Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec ces numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés de petits tubes en ferblanc et mis dans une roue.

Les premiers 467 lots, imprimés et enroulés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 7 premiers lots, auront droit aux 28 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple:—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $25,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $300, d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $60,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $60,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers.... [illegible]
do do de 10 demi billets...... [illegible]
do do de 10 quarts de billet ... [illegible]
do do de 10 huitièmes de billet [illegible]

En demandant des billets ou des certificats, [illegible] Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle. [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE. Compagnie d'Assurance United States Annuity & Trust, sur la vie, à Philadelphie. ACTIF LE 1er JANVIER 1857, $1,596,764 34. [illegible] SIX MILLE PIASTRES SUR UNE SEULE VIE.

ASSURANCES Contre l'incendie et les risques sur les rivières et sur mer. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA VALLEE DE LA VIRGINIE. Capital en argent... $300,000. [illegible] HARMON DOANE, agent.

Association de Bibliothèque Commerciale de la Nlle-Orléans, Incorporée le 14 août 1857. TRUSTEES: Wm H. Avery, [illegible]. OFFICIERS: Geo A. Breaux, président; Wm Gregory, secrétaire; [illegible]

Banque d'Amérique. AVIS est par les présentes donné [illegible]

Magasin de Mercerie DE Mlle DETER, No 136, rue du Canal, près Dauphine, [illegible]

Bonne occasion. A vendre à très bon marché, les installations d'un magasin, [illegible] A. PEPIN & Co, Magasin Jackson, encoignure Ste Anne & Chartres

ON demande immédiatement un jeune homme parlant l'anglais et l'allemand et connaissant bien les marchandises sèches. [illegible] A. PEPIN & Co, Magasin Jackson, encoignure Ste Anne et Chartres

Couvertures. Couvertures. LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis, et le public en général, qu'ils viennent d'être nommés par Monsieur F. A. Sellière ses seuls agents pour la vente des couvertures de laine de sa célèbre manufacture, [illegible] ED. GAUTHERIN & Co

EN débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, 20 do fruits au jus, 20 do vin de champagne, 20 do olives farcies, 20 do liqueurs assorties, Marie Brizard, 1 do de 50 paniers anisette do. A vendre par O. VALETON & Co 24 sept 25, rue Tchoupitoulas

Au grand dépôt du Sud. Encoignure des rues Royale et Ste-Anne. IMPORTATION DIRECTE DE PARIS [illegible] REÇU par les derniers arrivages [illegible]